

# Statistiques et médiation de dettes

Qui, quoi, quand et comment ?

## Un guide pratique pour les services de médiation de dettes



### RASH et statistiques... Pourquoi?

Le rapport d'activités (RASH) et les statistiques ainsi récoltées ont pour vocation de refléter les activités du service de médiation de dettes. Il permet de disposer de données clés sur la réalité de terrain des services à disposition du Gouvernement wallon mais aussi des acteurs de terrain.

Un dossier ne doit faire l'objet que d'une comptabilisation. Si le dossier a été ouvert par un couple, il faut renseigner la personne de contact, c'est-à-dire celle qui est le plus en contact avec le service.

Une précision importante avant  
de commencer...

### Personnel

Le personnel affecté à la médiation de dettes doit être renseigné, et ce au **prorata de ses prestations dévolues à l'activité de médiation de dettes.**

**Exemple :** si deux travailleurs sociaux sont affectés à la médiation de dettes, chacun à mi-temps, il convient de renseigner 1 ETP travailleur social.

**Le personnel conventionné ne doit pas être renseigné.**

### Bénéficiaire

Pour l'ensemble des données sociologiques demandées (les données relatives au profil des bénéficiaires), c'est la **situation au 31 décembre de l'année de référence** qui prime.

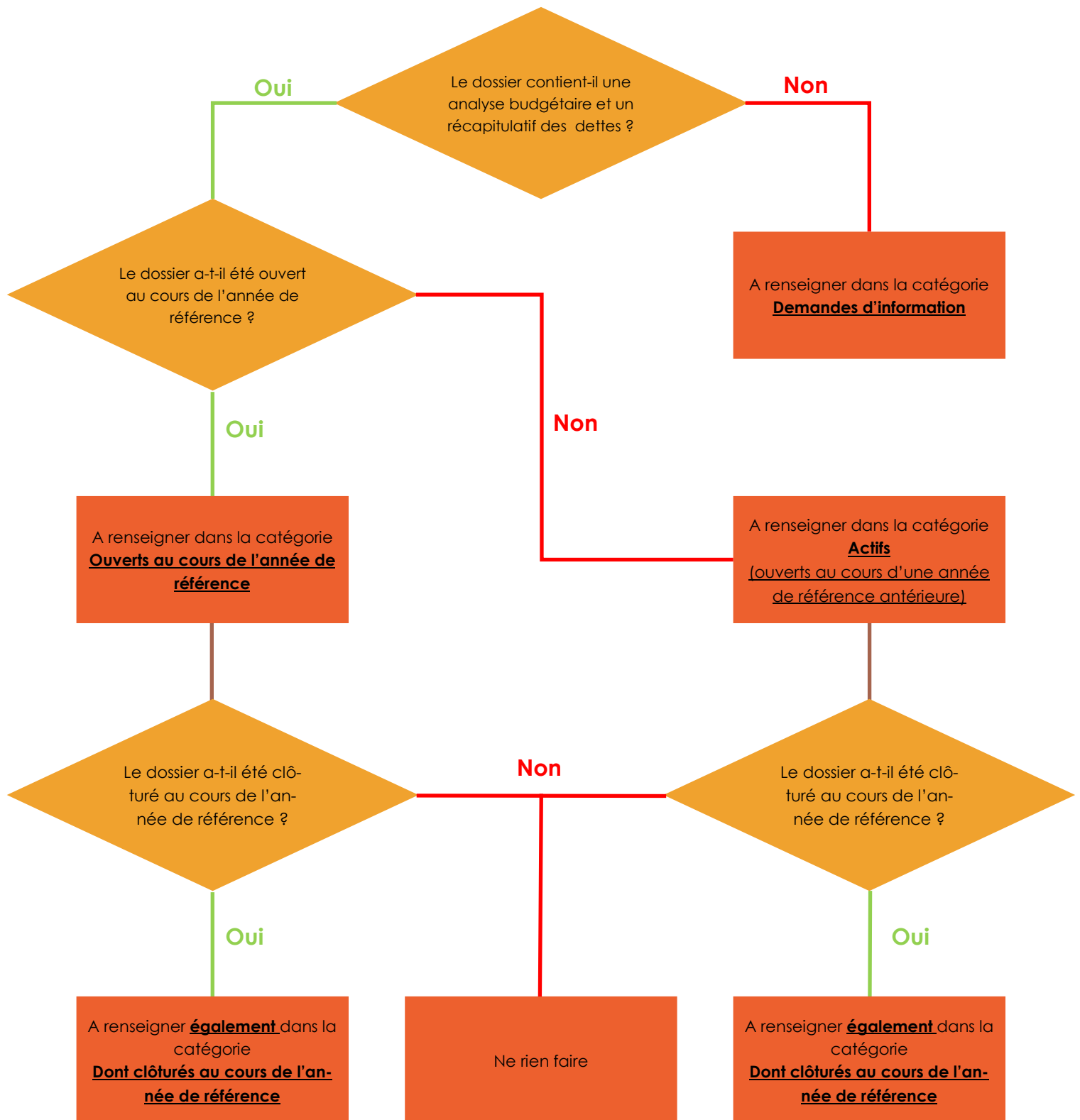
**Exemple :** un bénéficiaire perd son emploi au cours de l'année de référence et est au chômage au 31 décembre → la personne est renseignée allocataire social, même si elle a travaillé au cours de l'année.

### Données particulières

L'item « liste des conventions établies par le service » vise à recenser les diverses conventions passées par le service dans le cadre de ses activités, **en excluant les conventions passées avec les bénéficiaires.**

**Seuls les dossiers pris en charge par le service de médiation de dettes** doivent être renseignés dans les items portant sur les dossiers en guidance ou gestion budgétaire.

# Comment renseigner les dossiers pris en charge au cours de l'année de référence ?



## Remarques finales

Le service est responsable de l'exactitude des informations renseignées.  
Si celles-ci ne sont pas fiables, elles ne pourront pas être traitées par le SPW Intérieur et Action sociale.  
Nous vous remercions d'avance de votre bonne collaboration.